

Assurance responsabilité des pratiques d'emploi

bms

Employez-vous du personnel administratif ou professionnel? Votre entreprise fait-elle appel à des entrepreneurs indépendants, des bénévoles ou des étudiants?

Chaque décision que vous prenez, qu'il s'agisse d'embauches, de salaires, de promotions, d'aménagements ou de licenciements, peut potentiellement donner lieu à une demande d'indemnisation, même si elle est gérée correctement.

Cette assurance **protège les chefs d'entreprise** contre les allégations de violations du droit du travail, notamment le licenciement abusif, la discrimination et le harcèlement au travail. Elle couvre également les plaintes déposées auprès des tribunaux des droits de la personne, des tribunaux civils ou des organismes de certification.

Voici quelques exemples où une assurance responsabilité civile pratiques d'emploi peut s'avérer utile :



L'un de vos employés intente une action en justice après la promotion d'un autre membre du personnel au poste de responsable administratif. L'employé invoque une discrimination fondée sur l'âge et allègue avoir été écartée au profit d'un candidat plus jeune et moins qualifié.



Une employée poursuit votre entreprise après avoir été victime de harcèlement et de discrimination de la part d'un directeur qui a critiqué son travail et a finalement mis fin à son emploi. L'employée allègue un licenciement abusif, une détresse émotionnelle, un environnement de travail hostile et une discrimination fondée sur le sexe et le handicap.

Même les organisations dotées de politiques de ressources humaines solides peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, et se défendre contre une telle action peut s'avérer coûteux. **Les frais juridiques dans les affaires liées à l'emploi peuvent facilement dépasser 50 000 \$.** De telles plaintes peuvent également perturber les opérations, nuire au moral des employés et porter atteinte à votre réputation.

Comment faire une demande

Veillez contacter BMS pour souscrire une couverture.

BMS Canada Services de Risque Ltée (BMS)

1-855-318-6558
connect.canada@bmsgroup.com
www.canada.bmsgroup.com

La présente brochure présente un résumé de la couverture et est fournie à titre informatif uniquement. Les modalités complètes de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le contrat, dont un exemplaire peut être obtenu auprès de BMS.

Points saillants de la couverture 2026-2027 :

Une définition complète des pratiques abusives en matière d'emploi, qui comprend :

- ✓ Les représailles;
- ✓ La discrimination;
- ✓ Le harcèlement en milieu de travail, y compris le harcèlement sexuel, l'intimidation et un milieu de travail hostile;
- ✓ Le congédiement injustifié;
- ✓ L'absence d'embaucher ou de promouvoir;
- ✓ La violation du contrat de travail.

Elle répond également aux allégations liées à l'emploi relativement aux contextes suivants :

- ✓ Le refus de possibilités de carrière;
- ✓ La diffamation;
- ✓ L'évaluation négligente;
- ✓ Des mesures disciplinaires fautives;
- ✓ Les fausses déclarations.

Protège votre entreprise, vos dirigeants et vos employés contre les allégations formulées par :

- ✓ Les employés;
- ✓ Les entrepreneurs autonomes;
- ✓ Les bénévoles;
- ✓ Les étudiants.

